



Biens propres lors d'une séparation

Par **chrislamb**, le **15/05/2009** à **10:26**

Bonjour, mon frère, actuellement en instance de divorce, aimerait savoir si des biens propres (capitaux), investis dans l'achat d'une maison, peuvent être récupérés. Il n'y a pas de contrat de mariage. Par ailleurs, il s'est aperçu que son épouse était en train de vider les comptes, quels recours a-t-il ? Merci de votre aide

Par **Upsilon**, le **15/05/2009** à **14:12**

Bonjour et bienvenue sur notre site.
1° Concernant les capitaux propres investis, tout dépend de ce qu'il est écrit dans l'acte d'acquisition du bien. L'acte fait-il mention de l'emploi de fonds propres ?
2° Concernant les comptes qui se vident : il faut garder une trace de ces agissements pour pouvoir s'en prévaloir devant le juge (ou le notaire). Les comptes étant communs, cette personne devra éventuellement une récompense à la communauté de ce chef.